

<b>Destinataires :</b>	Les personnes salariées de la cat. 2 (CSN) détenant le titre d'emploi 3685 – préposé(e) à l'unité ou au pavillon et les personnes salariées de la cat. 3 (CSN) détenant ou ayant détenu un titre d'emploi visé par la décision 19772X de la CNESST (équité salariale) ou par l'Accord d'équité salariale concernant les évaluations du maintien de 2015 et de 2020
<b>Expéditeur :</b>	Direction des ressources humaines
<b>Date :</b>	19 mars 2025
<b>Objet :</b>	<b>Mesures salariales   Actualisation des salaires suivant les exercices d'équité salariale (cat. 3) et ajout du titre d'emploi de préposé(e) à l'unité ou au pavillon et versement de la prime horaire CHSLD-MDA-MA</b>

---

## Équité salariale, actualisation des taux de salaire et rétroactivité

Suivant la décision 19772X concernant l'évaluation du maintien de l'équité salariale de 2010 par la CNESST et suivant l'Accord d'équité salariale concernant les évaluations du maintien de 2015 et de 2020 conclu entre le Conseil du Trésor et, notamment, la FSSS-CSN, la présente vise à vous informer de l'entrée en vigueur des nouveaux taux horaires applicables aux titres d'emploi visés par cet exercice d'équité salariale.

Les nouveaux taux horaires sont appliqués à compter de la paie 2025-25, laquelle sera déposée le 20 mars 2025. Une communication ultérieure suivra afin de vous informer des modalités de rétroactivité applicables, le cas échéant, lorsque celles-ci seront connues.

Les titres d'emploi visés par les changements de salaire, ainsi que les dates de début de l'exercice de rétroactivité pour chacun de ces titres d'emplois, sont les suivants :

- 5311 – Agent(e) administratif(ve), classe 1 – secteur secrétariat (2021-01-01).
- 5312 – Agent(e) administratif(ve), classe 1 – secteur administration (2021-01-01).
- 5313 – Adjoint(e) à la direction (2011-10-01).
- 5316 – Agent(e) administratif(ve), classe 3 – secteur secrétariat (2012-01-25).
- 5317 – Agent(e) administratif(ve), classe 3 – secteur administration (2012-01-25).
- 5318 – Agent(e) administratif(ve), classe 4 – secteur secrétariat (2012-01-25).
- 5319 – Agent(e) administratif(ve), classe 4 – secteur administration (2012-01-25).
- 5320 – Adjoint(e) à l'enseignement universitaire (2011-01-01).
- 5321 – Secrétaire juridique (2021-01-01).
- 5322 – Secrétaire médical(e) (2021-01-01).
- 5324 – Acheteur(euse) (2013-04-10).

**Ajout du titre d'emploi de préposé(e) à l'unité ou au pavillon et prime horaire en CHSLD-MDA-MA**

Suivant l'ajout du titre d'emploi 3685 – préposé(e) à l'unité ou au pavillon en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), en maison des aînés (MDA) et en maison alternative (MA) (article 9.16 des dispositions nationales CSN 2024-2028), la présente vise à vous informer que la prime horaire sera appliquée à compter de la paie 2025-25, laquelle sera déposée le 20 mars 2025. Une communication ultérieure suivra afin de vous informer des modalités de rétroactivité applicables, le cas échéant, lorsque celles-ci seront connues.

Pour toute question en lien avec l'établissement de votre nouveau taux horaire suivant l'exercice d'équité salariale, ou en lien avec votre admissibilité à la prime en CHSLD-MDA-MA, vous pouvez communiquer avec le Service de la rémunération, des avantages sociaux et de l'information de gestion à l'adresse courriel suivante : [remuneration.cissslant@ssss.gouv.qc.ca](mailto:remuneration.cissslant@ssss.gouv.qc.ca)

Nous vous remercions pour votre attention.